



DOB

NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

Tél : 03 44.26.86.66 Fax : 03 44 26.86.69

Mail : secretariat@neuillyenthelle.fr

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 11 mars 2021

SOMMAIRE

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Economie mondiale et pandémie : répercussions

B. Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

B.1. Le choc

B.2. Le soutien

C. Situation nationale : l'économie à l'épreuve de l'épidémie COVID-19

C.1. l'épreuve

C.4. une inflation durablement faible

C.2 les conséquences

C.5. niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

C.3. le soutien par emprunt

D. Les conséquences de la crise sanitaire pour les finances publiques en 2021

D.1. un impact durable

D.2. impliquer le secteur local dans la relance

D.3. les concours financiers de l'état

D.4. une simplification attendue, l'automatisation du FCTVA

D.5. une réforme à visée écologique de la taxe d'aménagement

D.6. l'achèvement de la réforme de la TH

E. Profil de NEUILLY EN THELLE

1. Démographie

5. Vie locale

2. Ménages & Familles

6. Socio-économie & Emploi

3. Séniors

7. Entreprises

4. Logements

II. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY EN THELLE

A. Chiffres-clés & définitions

B. Recettes de fonctionnement

1. Fiscalité

2. Concours de l'état

3. Autres recettes

C. Dépenses de fonctionnement

1. Dépenses de personnel

2. Subventions

3. Autres dépenses

D. Dettes

E. Recettes d'Investissement

F. Dépenses d'investissement

G. Conclusion : les ratios budgétaires

III. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

A. Projets engagés

B. Projets en phase d'étude

C. Projets envisagés

Conclusion : perspectives pour le budget 2021

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (CAA Marseille, 19/10/1999, «Commune de Port-la-Nouvelle»).

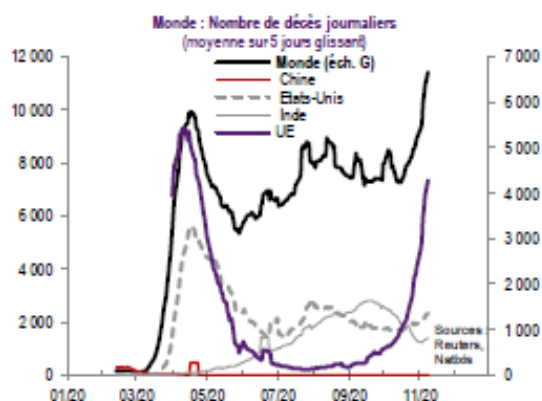
Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB.

I. Contexte général : situation économique et sociale

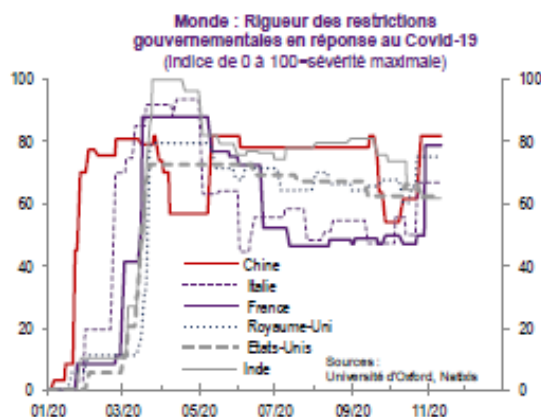
A. Economie mondiale et pandémie : répercussions

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis l'économie mondiale évolue par à-coup, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^d Trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.



Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^e Trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % T/T aux États-Unis après - 9 % T/T au 2^d Trimestre et + 12,7 % T/T en zone euro après - 11,8 % au 2^d Trimestre.

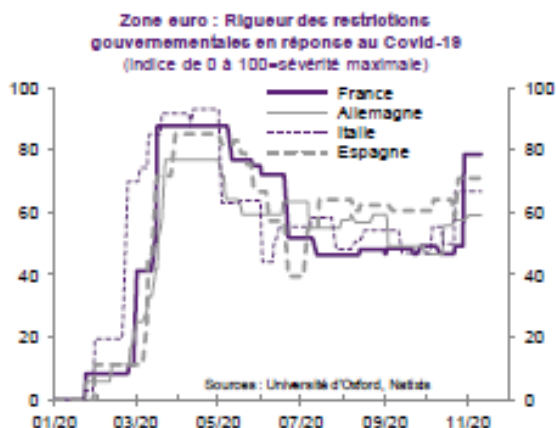


Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les États-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^e vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4^e Trimestre.

Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

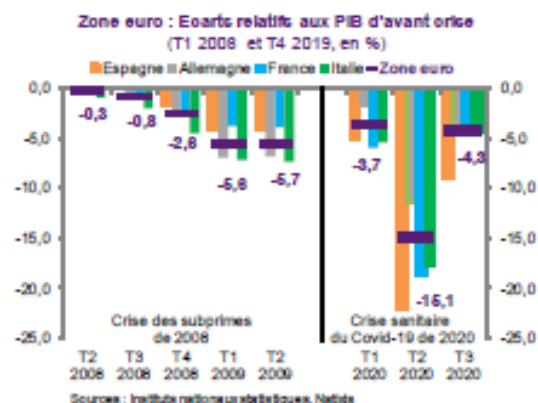
B. Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

B.1 : le choc

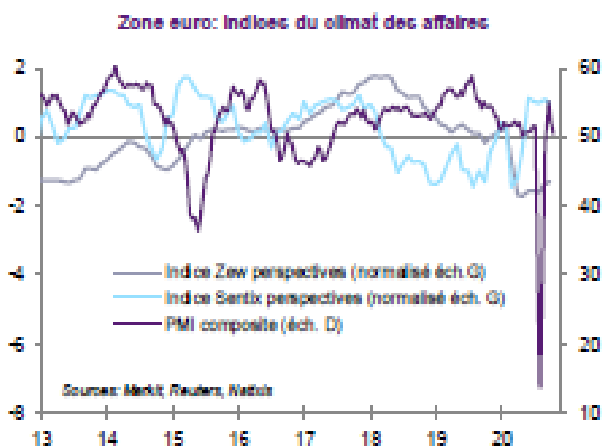


Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8 % T/T au 2^d Trimestre à + 12,7 % T/T au 3^e Trimestre (-4,3 % sur un an).



Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{me} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.



Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4^e Trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

B.2 : le soutien

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{me} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis, d'accord sur un important, plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.



De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin.

Prévisions de la BCE					
En %		2019	2020	2021	2022
Inflation IPCH	sept	1,2	0,3	1,0	1,3
	juin	1,2	0,3	0,8	1,3
Inflation sous-jacente	sept	1,0	0,8	0,9	1,1
	juin	1,0	0,8	0,7	0,9
Croissance du PIB (vol.)	sept	1,3	-8,0	5,0	3,2
	juin	1,2	-8,7	5,2	3,3

Sources : Eurostat, Natixis

Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8% en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

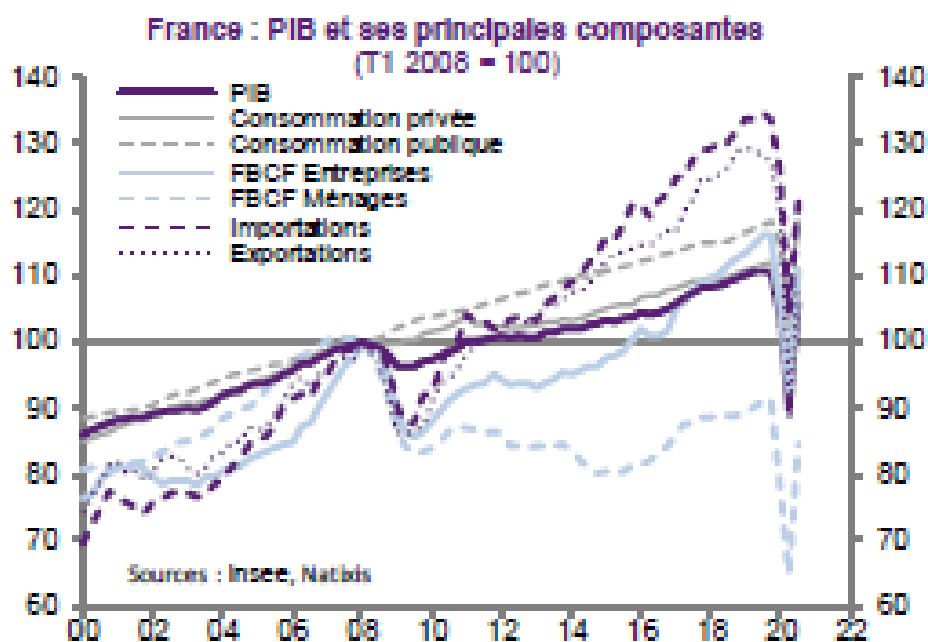
C. Situation nationale : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

C.1 : l'épreuve

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} Trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2^d Trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

La croissance du PIB au 3^e Trimestre a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel (GA).



L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^e Trimestre.



Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^d Trimestre, - 8 % étant attendu au 4^e Trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{me} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

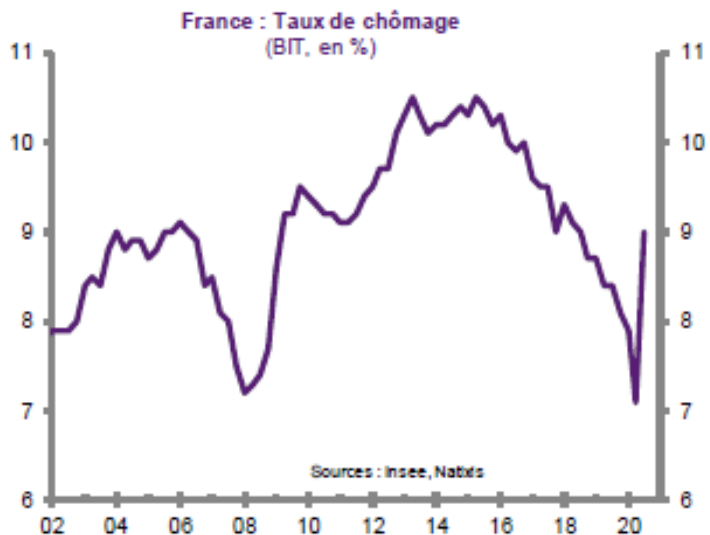
C.2 : les conséquences

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux Trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^d Trimestre 2017 du 4^e Trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} Semestre passant de 8,1 % au 4^e Trimestre 2019 à 7,1 % au 2^d Trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil.

Au 3^e Trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.



Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

C.3 : le soutien par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

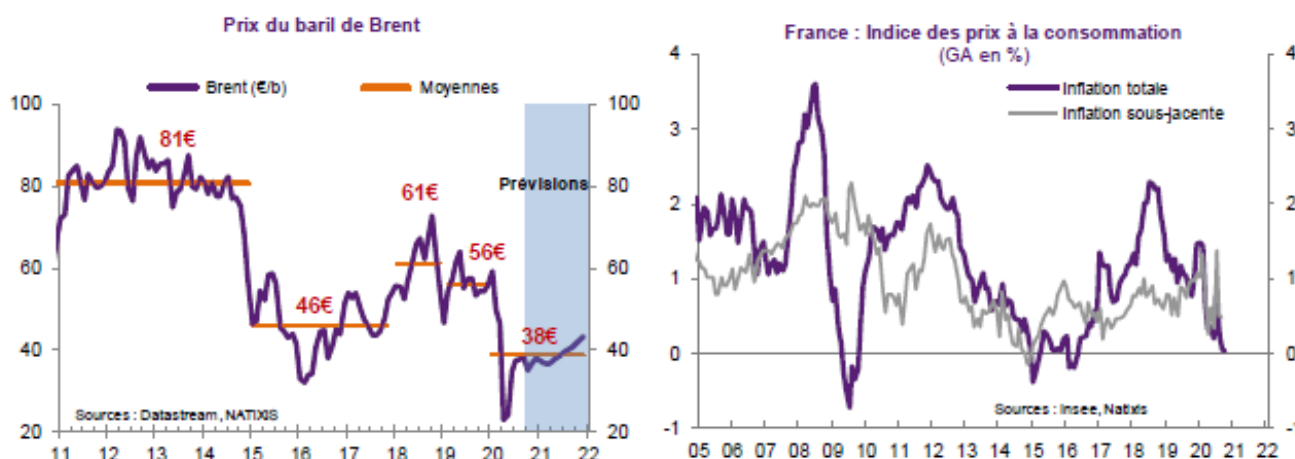
Enfin, l'annonce du 2^d confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

C.4 : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

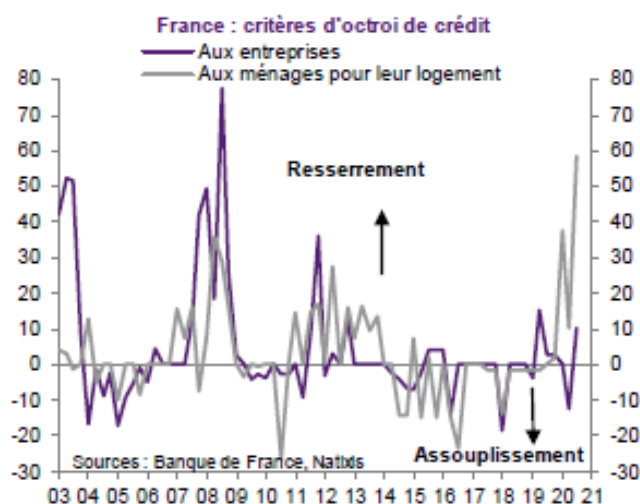
La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

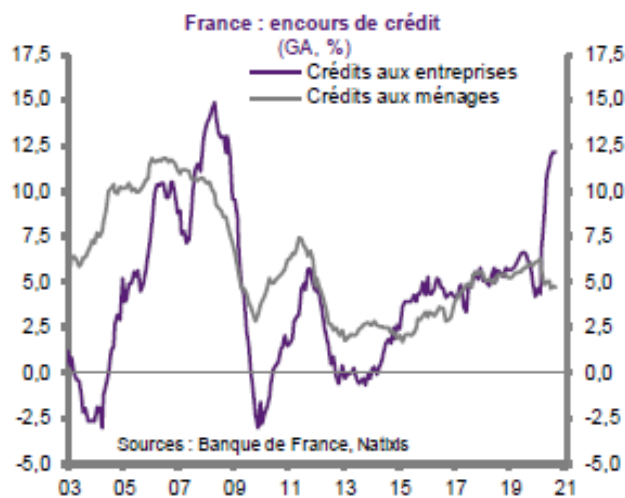
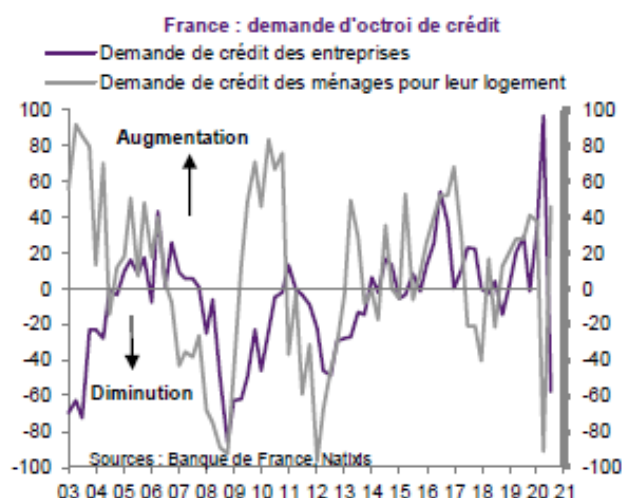


C.5 : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux record. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au 2^d Trimestre 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2^d Trimestre), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel.

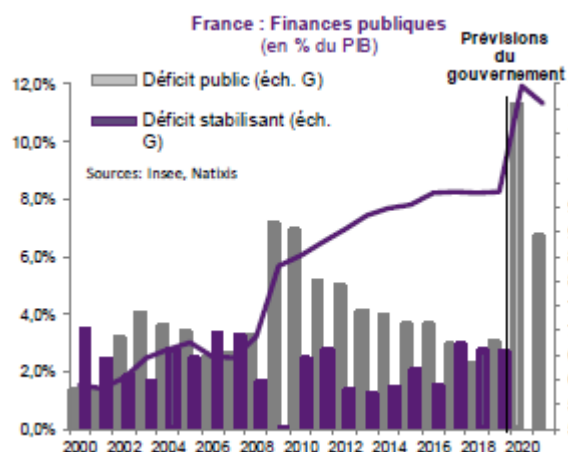


Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs. Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3^e Trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.



D. Les conséquences de la crise sanitaire pour les finances publiques en 2021

D.1 : un impact durable



Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^e projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le projet de loi de finances (PLF) 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Or, si la banque centrale ne réduit pas son bilan dans les années à venir, les obligations achetées par la BCE deviendront «perpétuelles» et le taux d'endettement ne différera de la période pré-crise que d'un point de vue comptable.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p
Capacité de financement des administrations publiques	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-6,7
Solde structurel des administrations publiques	-2,4	-2,2	-1,2	-1,2	-3,6
Etat	-3,1	-2,8	-3,5	-8,7*	-5,5
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1	1,1*	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6	-2,6	-1,0
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	116,2
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté Etat et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'Etat serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Sources : PLF 2021, PLFR(4) 2020, Natixis.

D.2 : impliquer le secteur local dans la relance

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise sanitaire. L'impact pourrait être de 20 milliards sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards dans le même temps ...

Nombreux sont les textes réglementaires visant à proposer différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance en 2021. Outre les dispositions d'accompagnement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises ou l'achèvement de l'abandon de la TH pour relancer la consommation, en tant que grand acteur public de l'investissement, le secteur public territorial qui en représente 55% a un rôle majeur à tenir.

L'enjeu est de favoriser la reprise économique en construisant le monde de demain autour des grands thèmes de la transition énergétique, écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement, de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

D.3 : les concours financiers de l'Etat (51,9 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations :

- la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- la dotation globale d'équipement (DGE) des départements

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Les PSR s'élèvent à 43 25 milliards en 2021 soit en augmentation de 4,9 % par rapport à la Loi de Finances 2020. La DGF est stable avec un montant de 26 756 milliards. Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2^d pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (-80%) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

D.4 : une simplification attendue, l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA est enfin annoncée pour 2021. Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+ 1 ou N+ 2. En 2021 un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de

cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

Par ailleurs, deviennent éligibles les dépenses de fonctionnement liées à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage à compter du 1^{er} janvier 2021.

D.5 : une réforme à visée écologique de la taxe d'aménagement

Le conseil de défense écologique du 27 juillet 2020 a rappelé la volonté de lutter contre une progression d'une artificialisation des sols (essentiellement liée à l'habitat et aux infrastructures de transport) trop importante. Est proposée l'adaptation de la taxe d'aménagement avec 3 mesures :

- encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles (TDENS) en y intégrant les opérations de renaturation
- exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements
- actuellement, le taux de la taxe d'aménagement compris entre 1 et 5% (décision de la collectivité) peut être majoré mais de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux. Est proposé l'élargissement des motifs de majoration du taux pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain

D.6 : l'achèvement de la réforme de la TH

2020 a introduit le dégrèvement total de la taxe d'habitation pour la population la plus modeste : 80% des ménages ne paient plus rien au titre de cet impôt ! Le projet de loi de finance 2020 prévoyait également la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les « 20 % de population restant », mais de manière progressive en 2021 (réduction de 30%), 2022 (réduction de 65%) et 2023 (réduction de 100%). Le PLF 2021 ne modifie pas ces principes mais il ne concerne pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale qui continueront d'être taxés en 2021 et 2022 au titre de la TH puis à partir de 2023 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est également conservée.

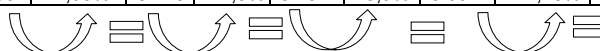
Les impacts de cette réforme sont nombreux :

- dès 2021, transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB
- compensation pour les EPCI à fiscalité propre et les départements par le transfert d'une fraction de TVA
- compensation aux Régions via une dotation budgétaire de la perte des frais de gestion liés à la TH perçue par ces collectivités depuis 2017. Ainsi, en 2021 et 2022 c'est l'État qui percevra la TH des foyers restants. De même, les communes ne percevront plus les compensations de taxe d'habitation qui sont intégrées dans la fraction de taxe foncière départementale transférée.

E. Profil de NEUILLY EN THELLE

1. Démographie

Population totale															
INSEE : recensements légaux							INSEE : population légale								
1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2017		2018		2019		2020		2021
1 898	2 397	2 683	3 064	3 097	3 082	3 308	3 356	+2.05%	3 425	+1.9%	3 491	+5.9%	3 697	+4.45%	3 861



Depuis 1975, la population croît régulièrement d'environ 2,3 %, le seuil des 3 500 habitants a été dépassé en 2020.

Selon les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes Thelloise, pour NEUILLY EN THELLE, il était question d'atteindre 3 950 habitants en 2015, soit 886 habitants de plus qu'en 1999, et selon un taux de croissance annuel moyen de 1,60%/an.

Or, sont comptabilisés + 384 habitants entre 1999 et 2016, soit 502 habitants de moins que prévu. La croissance a été presque nulle entre 1999 et 2011 (+ 18 habitants en 12 ans), en lien avec le fort desserrement des ménages (*baisse du nombre moyen d'occupants par logement*) passé de 2,7 à 2,5.

Sur cette période, même si le solde migratoire est devenu négatif (-0,6%/an : les arrivées sont inférieures aux départs) le nombre de logements produits n'a pas suffi à répondre aux besoins liés au desserrement et donc à l'accueil, même faible, de nouveaux habitants.

Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 (source INSEE)							
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	3,4	1,4	1,5	0,1	-0,1	3,3
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,6	0,6	0,7	0,6	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	3,0	0,9	0,9	-0,6	-0,5	2,5
Taux de natalité (‰)	16,4	15,6	13,2	13,4	13,9	11,6	14,0
Taux de mortalité (‰)	10,4	11,4	7,7	7,7	7,1	5,9	6,3

Depuis 2011, la commune connaît un rattrapage démographique avec un taux de croissance de 2,3%/an (soit + 78 habitants/an) entre 2011 et 2016, expliqué par une taille moyenne des ménages qui s'est stabilisée. La croissance se poursuit avec 3,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017, soit + 121 individus.

Données 2019	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
Naissances	49	665
Décès)	21	424
Solde naturel	28	4

Le SCOT est actuellement en révision au vu des fortes disparités entre les prévisions et la réalité.

2. Ménages & Familles

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

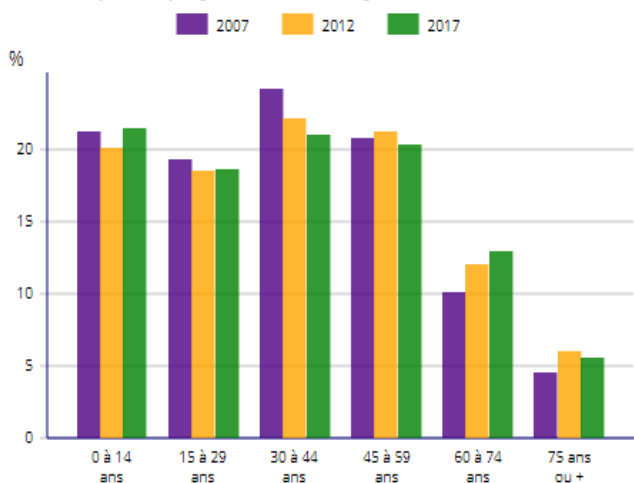
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
Ensemble	1 206	100,0	1 270	100,0	1 425	100,0	3 089	3 105	3 587
Ménages d'une personne	286	23,7	325	25,6	324	22,7	286	325	324
Hommes seuls	127	10,5	108	8,5	125	8,8	127	108	125
Femmes seules	159	13,2	217	17,0	199	13,9	159	217	199
Autres ménages sans famille	8	0,7	0	0,0	32	2,2	24	0	79
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	912	75,6	945	74,4	1 069	75,1	2 779	2 780	3 184
Un couple sans enfant	360	29,8	360	28,4	410	28,8	751	752	831
Un couple avec enfant(s)	496	41,1	475	37,4	538	37,7	1 883	1 768	2 041
Une famille monoparentale	56	4,7	110	8,7	121	8,5	144	260	312

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

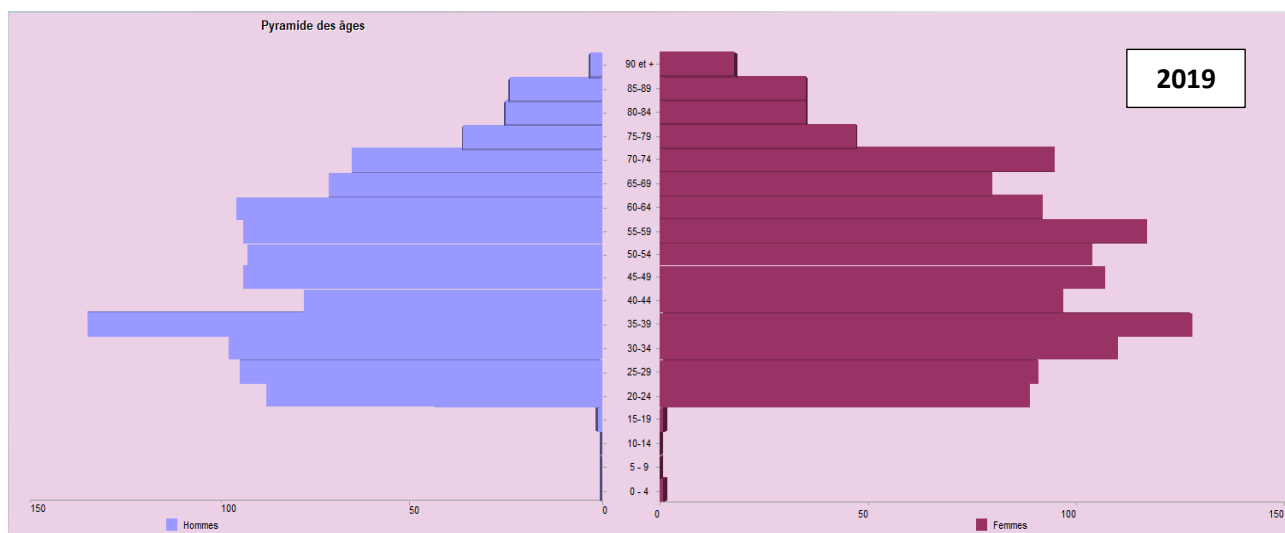
Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) dans le cas d'une famille monoparentale. En 2017, 1 069 familles avec enfants étaient présentes contre 912 en 2007, soit + 17,2% en 10 ans.

NEUILLY EN THELLE comporte une population jeune étant donné qu'en 2017 les moins de 30 ans représentaient 40,1 %. 163 enfants de moins de 3 ans en 2017 vivaient dans le territoire, alors qu'ils étaient 106 en 2012.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Données 2017	Neuilly-en-Thelle : nombre habitants	% de la population	Oise
Moins de 15 ans	785	21,5 %	20,3 %
15 - 29 ans	679	18,6 %	17,3 %
30 - 44 ans	769	21,0 %	19,7 %
45 - 59 ans	741	20,3 %	20,5 %



3. Seniors

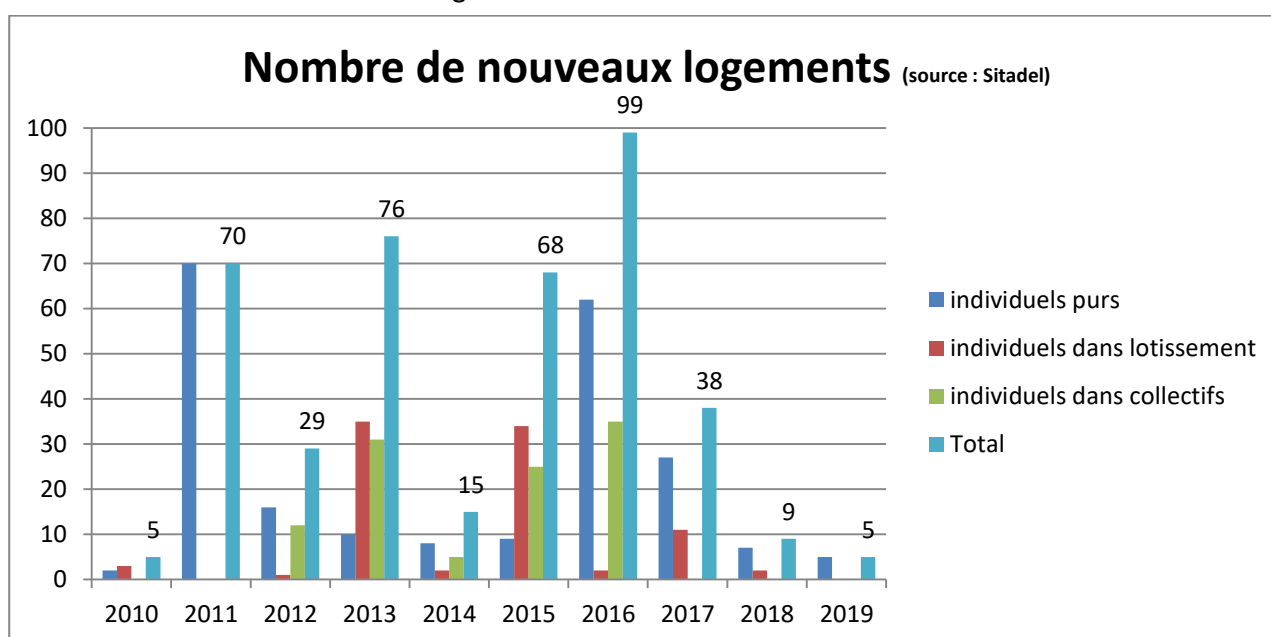
Données 2017	Neuilly-en-Thelle nombre habitants	% de la population	Oise
60 - 74 ans	476	13,0 %	15,1 %
75 ans et plus	205	5,6 %	7,2 %

En 2017, NEUILLY EN THELLE comptait 5,6% de 75 ans et plus contre 7,2 % pour le département de l'Oise.

En imaginant que les tendances démographiques de ces dix dernières années se poursuivent, en 2026, la commune détiendra 262 plus de 75 ans.

4. Logements

Après une augmentation conséquente entre 2010 et 2016, on note une forte diminution de la création des logements.



La proportion de maison individuelle reste élevée, les logements en résidence collective se sont concentrés entre 2012 et 2016.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 292	100,0	1 379	100,0	1 578	100,0
Résidences principales	1 205	93,3	1 269	92,0	1 443	91,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	25	1,9	20	1,5	16	1,0
Logements vacants	61	4,8	90	6,5	119	7,6
<i>Maisons</i>	<i>1 001</i>	<i>77,5</i>	<i>1 011</i>	<i>73,3</i>	<i>1 162</i>	<i>73,6</i>
<i>Appartements</i>	<i>289</i>	<i>22,4</i>	<i>363</i>	<i>26,3</i>	<i>410</i>	<i>26,0</i>

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

Entre 1999 et 2017, 311 résidences principales ont vu le jour, soit 220 logements de moins que prévu par un desserrement des ménages estimé à 2,5.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	705	729	901	991	1 219	1 292	1 379	1 578
Résidences principales	596	612	798	910	1 132	1 205	1 269	1 443
Résidences secondaires et logements occasionnels	65	55	49	37	36	25	20	16
Logements vacants	44	62	54	44	51	61	90	119

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

35 appartements pour personnes âgées autonomes ont été aménagés par l'OPAC, route de Crouy.

72 logements ont été réalisés au nord-ouest, 110 logements sur les zones à l'est et 50 logements ont été construits après le recensement INSEE de 2015 (soit environ 120 habitants supplémentaires).

Les densités observées dans les dernières opérations réalisées sont estimées entre 12 et 14 logements/ha, soit des densités nettes deux fois moins élevées que celles prévues dans le PLU adopté en 2008, modifié en 2013 et dont la révision générale a été prescrite en 2020.

En 2015, la part de logements collectifs s'élève à 26 %, soit 2 points de plus qu'en 1999. Des logements collectifs ont également été réalisés au sein de la trame urbaine permettant de maintenir la part de logements collectifs dans le total du parc de logements.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	1 205	100,0	1 269	100,0	1 443	100,0	3 654	14,6
Propriétaire	855	70,9	881	69,5	1 027	71,2	2 789	17,9
Locataire	325	27,0	366	30,4	396	27,4	811	6,4
dont d'un logement HLM loué vide	110	9,1	118	9,3	140	9,7	317	9,9
Logé gratuitement	25	2,1	21	1,7	20	1,4	54	9,9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

5. Vie locale

Au 1^{er}/01/2020, 38 associations de type Loi 1901 sont enregistrées au Répertoire National des Associations pour la commune. La commune bénéficie d'un bon maillage d'équipements sportifs :

Données 2019	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Gymnase	1	0,4
Stades	1	0,1

Données 2019	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Courts de tennis	3	1,1
Centres équestres	1	0,2
Terrain foot/rugby	1	0,7
Terrain basket/hand/volley/badminton	1 city-park	0,3

6. Socio-économie & Emploi

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018

	2018
Nombre de ménages fiscaux	1 555
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 033
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 340
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	58

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020.

En 2019, la part des foyers fiscaux imposés à NEUILLY EN THELLE est de 57% (2104 foyers fiscaux), contre 51,5 % en France métropolitaine.

Parmi la population de 15 à 64 ans, NEUILLY EN THELLE comptabilise 8,4 % d'étudiants en 2017.

Le nombre d'emplois recensés sur la commune a diminué, passant de 1 101 à 1 054 emplois entre 2007 et 2017 (-47 emplois), essentiellement dans le secteur agricole et industriel, sachant que 30% des emplois relèvent du secteur industriel, contre 16% pour l'Oise.

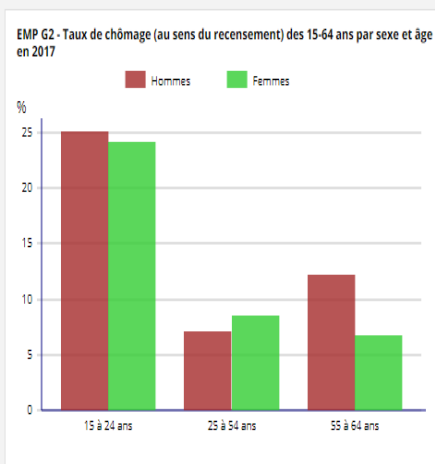
EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	1 101	100,0	1 103	100,0	1 054	100,0	50,0	85,7
Agriculture	16	1,5	21	1,9	5	0,5	100,0	0,0
Industrie	418	37,9	393	35,6	311	29,5	47,1	95,0
Construction	43	3,9	89	8,0	37	3,5	16,2	43,6
Commerce, transports, services divers	329	29,8	388	35,2	445	42,2	38,6	77,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	297	26,9	213	19,3	256	24,3	77,2	96,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

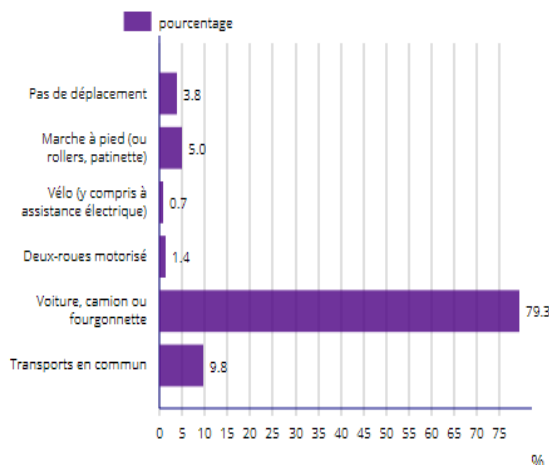
Pour autant, le taux de chômage est resté stable, autour de 9%, et reste inférieur à la moyenne nationale (11,8%- juin 2019) grâce à la proximité des pôles d'emplois franciliens.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 472	100	1 498	100	1 739	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	279	19,0	235	15,7	323	18,6
dans une commune autre que la commune de résidence	1 192	81,0	1 263	84,3	1 416	81,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

7. Entreprises

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2018

	Nombre	%
Ensemble	242	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	21	8,7
Construction	37	15,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	66	27,3
Information et communication	6	2,5
Activités financières et d'assurance	8	3,3
Activités immobilières	11	4,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	30	12,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	33	13,6
Autres activités de services	30	12,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020.

Il reste environ 13,5 hectares disponibles dans les zones UE du PLU, et 14,5 hectares disponibles dans la zone 1AUe, soit 28 hectares disponibles pour accueillir de nouvelles activités industrielles et de l'artisanat.

Données 2019	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Nombre d'entreprises	242	142
Dont commerces et services aux particuliers	85	48
Entreprises créées	35	23

Les surfaces déclarées agricoles n'ont pas évolué depuis 2008. Parmi les 11 corps de ferme recensés en 2008, certains sont en cours de mutation. Il n'est pas constaté de nouvelles constructions ou installations à usage agricole implantées dans la zone agricole (A) délimitée au PLU.

À noter que la priorité reste à la densification du centre-bourg et la requalification des friches industrielles dans le respect de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

9% de la superficie du territoire (1 586 ha), contre 6% au niveau national sont artificialisés, le dernier remembrement a eu lieu en 1960. En 2016, NEUILLY EN THELLE compte 1 212 ha de surfaces agricoles déclarées en Préfecture contre 1 191 ha en 2006.

II. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY EN THELLE

Eléments méthodologiques :

- Ne sont disponibles en 2021 que les éléments financiers issus de la DGFIP, comptes 2019 et précédents.
- La commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 2000 à 3 499 Habitants car en 2019 elle comptait 3 491 habitants (population INSEE).
- Les chiffres présentés dans ce rapport sont ceux des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances. Dans la mesure du possible les données 2020 ont été prises en compte. Le calcul des données par habitant a été réalisé à partir des données de populations fournies par l'Insee.

A. Chiffres-clé & définitions

Les chiffres clés du budget en 2019				
Données 2018	Montants (arrondis)	Commune	National	Département
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate	Montant par habitant de la strate
Produits de fonctionnement	3 457 099 €	990 €	927 €	957 €
Charges de fonctionnement	3 241 364 €	928 €	760 €	789 €
Résultat comptable	215 735 €	62 €	167 €	168 €
Ressources d'investissement	2 364 192 €	677 €	447 €	434 €
Emplois d'investissement	2 427 058 €	695 €	465 €	421 €
Capacité d'autofinancement brute	238 335 €	68 €	181 €	176 €
Capacité d'autofinancement nette	94 334 €	27 €	109 €	119 €
Fonds de roulement	2 245 511 €	643 €	379 €	454 €
Encours de la dette	1 869 162 €	535 €	703 €	565 €

Le résultat comptable :

Il représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. À la différence de la capacité d'autofinancement, il ne caractérise pas le potentiel de liquidité de la commune.

Les emplois d'investissement :

Ils correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (*travaux d'équipement, acquisition de bâtiments*) et le remboursement d'emprunts.

La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (*hors produits de cession d'immobilisation, c'est-à-dire la vente éventuelle de biens*) et les charges réelles.

La CAF doit permettre de payer les remboursements de dettes. Le surplus, la CAF nette, (= CAF brute – remboursements du capital des dettes) s'ajoute aux recettes d'investissement (*dotations, subventions, plus-values de cession*) pour financer les dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

Le financement disponible est donc le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le fonds de roulement :

Il constitue la trésorerie de NEUILLY EN THELLE. C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (*restes à recouvrer*) sur les crédits obtenus de ses créanciers (*fournisseurs, État*). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. **Un BFR négatif constitue une ressource.** En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Le bilan :

Il retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

À l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (*actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...*), les créances (*titres de recettes en cours de recouvrement*) et les disponibilités (*ces biens non durables constituent l'actif circulant*).

Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (*dotations, réserves, subventions*), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (*mandats en instance de paiement*).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle " :

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	30 790 168 €	Ressources propres	Fonds de Roulement net global
Actif circulant	140 268 €	Dettes financières	2 245 511 €
Trésorerie = <i>Fonds de Roulement – Besoin de Fonds de Roulement</i>	2 312 650 €	Passif circulant	Besoin en Fonds de Roulement
		207 407 €	- 67 140 €

B. Recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à NEUILLY EN THELLE d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux.

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des produits de fonctionnement (*)	3 457 099 €	990 €	927 €
Impôts locaux	1 729 891 €	496 €	395 €
Autres impôts et taxes	269 633 €	77 €	54 €
Dotation globale de fonctionnement	397 328 €	114 €	146 €
Vente de produits et services	299 728 €	86 €	71 €

(*) La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

1. Fiscalité

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Taxe d'habitation	480 051 €	138 €	174 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 169 955 €	335 €	204 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 200 €	14 €	17 €

Depuis 2002, la commune n'a plus de Taxe Professionnelle, est appliquée une TPU (Taxe Professionnelle Unique) au bénéfice de la Communauté de Communes Thelloise.

Depuis 2003, les taux des trois taxes locales d'imposition sont fixés comme suit :

Données 2019	Taux (commune)	Taux moyen de la strate (national)	Taux moyen de la strate (département)
Taxe d'habitation	11,40 %	13,45 %	13,24 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,73%	17,63 %	22,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,27 %	49,15 %	52,43 %

NEUILLY EN THELLE se situe en cumul pour les trois taux au 14^{me} rang des 132 communes isariennes de même strate (< 3500 hbts).

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Thelloise (CCT) a la charge d'une nouvelle compétence : la GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI qui recouvre notamment l'entretien des rivières et financée par une taxe.

La taxe Gemapi a été instaurée en 2015, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM », au profit des communes et des intercommunalités. C'est une taxe facultative permettant de répondre aux dépenses d'investissements liées à la prévention contre les inondations et à la protection des biens et des personnes. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises.

Elle est plafonnée à 40 € par habitant et par année. Pour la CCT, le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dues au titre de 2018, s'établit à un montant de 150 000 €, soit environ 2,50 €/hbt.

En octobre 2018, Communauté de Communes Thelloise a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de son territoire avec un taux de 5,58% qui s'applique sur les bases du foncier bâti, taux garanti jusqu'en 2020.

Pour mesurer l'autonomie financière de la commune, est couramment établi un ratio « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement ». Il met en effet en parallèle le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le fonctionnement de la commune. Il faut signaler que ce ratio intègre uniquement le produit des contributions directes et non l'ensemble des recettes fiscales.
Produit des impositions directes : 1 729 891 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 436 107 €
= 50,34 % (strate : 43,98 % -- Département : 50,63 %)

Depuis 2005, pour mesurer la richesse théorique d'une commune, au potentiel fiscal (=produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) lui est substitué le « potentiel financier » : ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

En 2020, le potentiel financier était de 2 857 993 €, soit 770 €/hbt.

Potentiel Fiscal (4 taxes) : 2 725 853 €, soit 734 €/hbt (strate : 879,58 €)

Sur 3 491 habitants, NEUILLY EN THELLE compte 2 014 foyers fiscaux.

Données 2019		Moyenne de la strate (niveau national)	Moyennes de la strate (département)
Part des foyers non imposés	49 %	55,8 %	49,8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	28 104 €	27 597 €	27 886 €

2. Concours de l'état

Les principaux concours de l'état sont, en fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en investissement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
DGF	397 328 €	114 €	146 €
FCTVA (*)	21 750 €	6 €	2 €

(*) Le FCTVA est aussi reversé sur certaines dépenses de fonctionnement depuis 2018 (sur dépenses N-2)

Pour apprécier le degré de « dépendance financière » de la commune à la principale dotation de l'État, la DGF, est déterminé le ratio « dotation globale de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement ».

DGF : 397 328 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 436 107 € = 11,56 %

Strate : 16,26 % -- Département : 11,27 %

Après une baisse régulière depuis 2014 (« contribution au redressement des finances publiques » mise en œuvre par l'État de 2014 à 2017), avec une plongée successive en 2015 puis 2016, la DGF s'est stabilisée (2018/2019), puis a augmenté.

Libellés	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1	Montant	évolution % / n-1
DGF- Dotation forfaitaire en €	276 853	-8,93%	218 656	-26,62%	167 012	-30,92%	136 536	-0,23	135 520	-0,0023	136 536	0,01	150 117	+9,95
DGF-Dotation solidarité rurale-1ère fraction en €	135 883	-0,76%	149 209	8,93%	170 393	12,43%	214 232	0,07	206 338	0,11	214 232	0,04	307 892	+43,72
Total	412 736	-6,24%	367 865	-12,20%	337 405	-9,03%	350 768	-0,06	341 858	0,07	350 768	0,03	458 009	30,57

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

❖ une part forfaitaire, elle-même constituée de plusieurs volets :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009.

❖ une part de péréquation. Pour NEUILLY EN THELLE il s'agit de la Dotation de Solidarité Rurale-1^{ère} fraction, dite « bourg-centre » car commune de moins de 10 000 habitants et regroupant au moins 15% de la population du canton.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux communes et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisque les communes ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Depuis le 01/01/2015, le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses éligibles, réalisées en N-2.

Montants perçus au titre du FCTVA						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
84 579,34 €	71 849,36 €	51 520,60 €	39 797,73 €	93 953,03 €	260 314,96 €	111 325,13 €
Dépenses 2012	Dépenses 2013	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2018

3. Autres recettes

Les autres composantes des recettes de la commune sont, les autres impôts et taxes (exemple : taxe pylônes), le FCTVA (en fonctionnement depuis le 01/01/2016), les produits des services (exemple : ALSH) et les revenus du patrimoine (exemple : loyers).

Données 2019	En % des recettes réelles de fonctionnement	Moyenne de la strate (niveau national)
Autres impôts et taxes	7,85 %	5,99 %
FCTVA (section fonctionnement)	0,63 %	0,18 %
Produits des services et du domaine	8,72 %	7,89 %

🔴 2020 : pertes d'exploitation des services du PAJ s'élèvent à 99 222,10 € sachant que les salaires ont été maintenus à 100% (trois mois/9 agents/69 604,11€ coût salarial).

C. Dépenses de fonctionnement

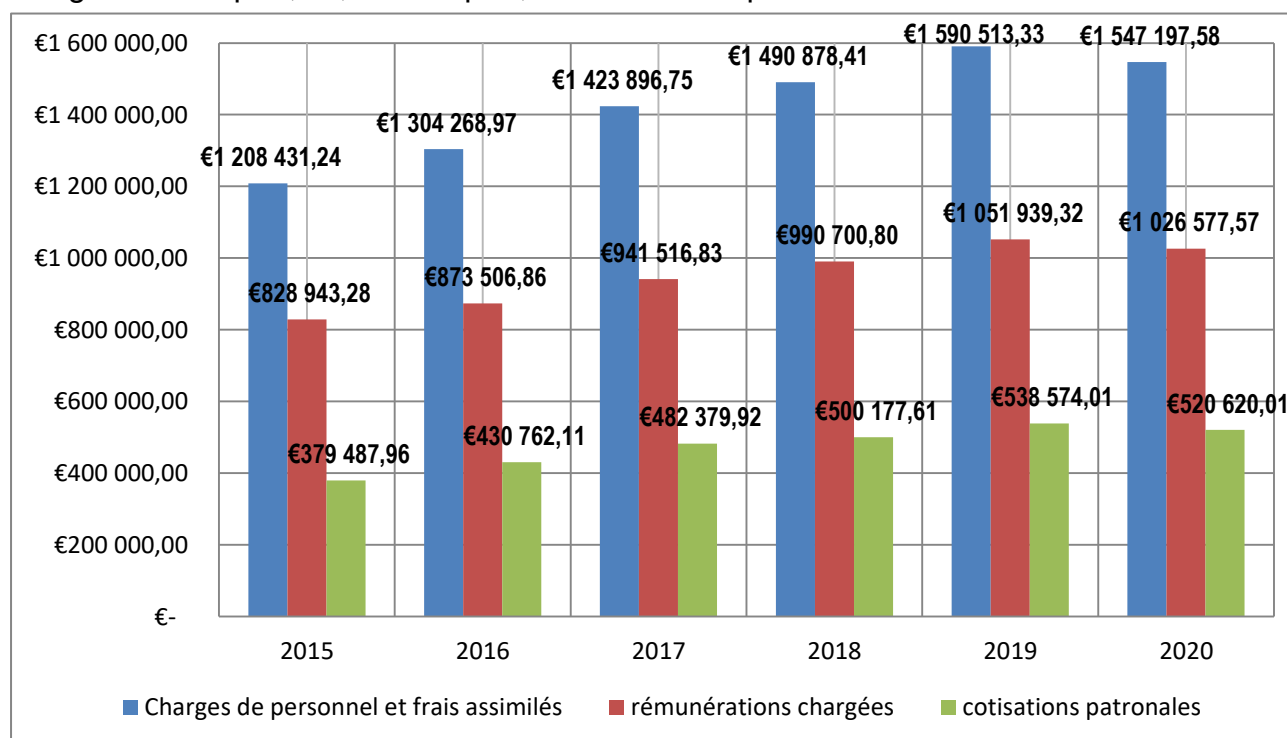
Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY EN THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

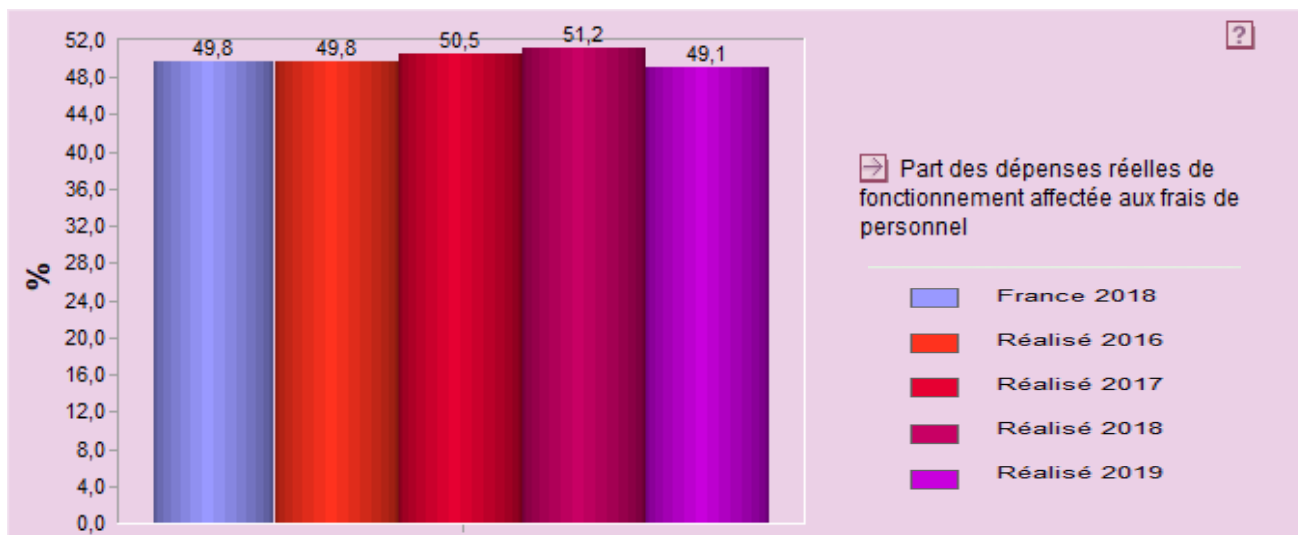
Elles peuvent se répartir en :

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des charges de fonctionnement	3 241 364 €	928 €	760 €
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	1 590 513 €	455 €	364 €
Achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).	1 393 403 €	399 €	228 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	55 100 €	16 €	19 €
Autres charges de gestion courante	17 600 €	5 €	30 €
Subventions versées	83 841 €	24 €	38 €

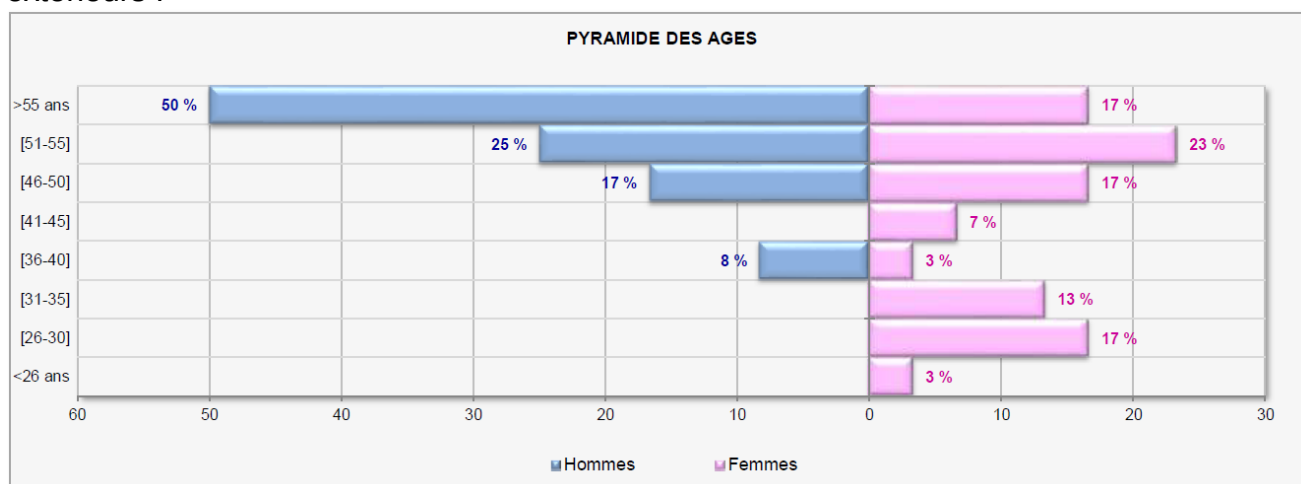
1. Dépenses de personnel

Indispensables au bon fonctionnement des services, les dépenses de personnel se décomposent en deux grands volets : les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part, et, d'autre part, les cotisations patronales.





Ces dépenses sont à rapprocher de la structure d'âge, des effectifs et de l'absentéisme qui génère des frais de remplacement et le recours à des organismes extérieurs :



Source : 2019 / CNP / 42 agents

Absentéisme Global	Maladie Ordinaire
Source : 2019 / CNP / 42 agents	Source : 2019 / CNP / 42 agents
Sur la période 2019, 31,0% des agents de NEUILLY EN THELLE sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.5 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 48.2 jours. 15 % des arrêts ont duré moins de 4 jours (2 arrêts) et représentent 1 % des jours d'arrêt (5.0 jours). A l'inverse 8 % des arrêts ont duré plus de 3 mois (1 arrêt) et sont à l'origine de 50 % des jours d'arrêt (206.5 jours). Aucun arrêt n'est survenu en longue maladie sur 2019, alors que 1 arrêt est en cours sur cette même année, ce qui signifie que 1 arrêt a commencé avant 2019 et se poursuit sur cette même année. La part du temps perdu en raison des absences est de 8.2 %, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée. Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 5.8 %, ce qui représente 2 agents absents sur toute la période considérée. Sur 100 arrêts, 65 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 15 en maternité, 5 en longue maladie/longue durée, 15 en accident du travail. NEUILLY EN THELLE se situe en dessous de la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence et de gravité.	On recense en moyenne 1.6 arrêt par agent absent en maladie ordinaire. Chacun de ces arrêts dure en moyenne 31.8 jours sur la période étudiée. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 3.5 %, ce qui représente 1 agent absent sur toute la période considérée. Sur la période d'étude, 1.1 arrêt et 34 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire. Aucun agent ne s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois. Sur la période 2019, 19.0 % des agents de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire. La maladie ordinaire représente 53 % des agents absents, 65 % des arrêts et 43 % des jours d'absence.

La tendance est à l'amélioration mais à nuancer du fait en 2020 de la mise en confinement pendant trois mois.

INDICATEURS STATISTIQUES	2019	2020	Evolution
Proportion d'agents absents	19.0%	10.0%	- 48% 
Fréquence d'arrêt	1.63	1.75	+ 8% 
Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	31.0	17.5	- 43% 
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	31.8	29.6	- 7% 
Taux d'absentéisme	3.5%	1.9%	- 47% 

2. Subventions

La Commune octroie des subsides aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET. En 2020, 20 associations ont eu une subvention, auxquelles s'ajoute l'association d'aménagement foncier agricole (entretien des chemins agricoles).

Montants alloués	
2015	59 946 €
2016	70 477 €
2017	82 700 €
2018	81 148 €
2019	80 341 €
2020	82 615 €

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

3. Autres dépenses

Dans les autres dépenses de fonctionnement, en 2019, les charges financières ne représentent que 1,72 % (2,72 % pour la moyenne de la strate) et les autres charges de gestion courante 0,55 % (4,14 % pour la strate).

Les plus significatives sont celles indiquées ci-après :

	2018	2019	2020
Achats et charges externes : total	1 172 075,90 €	1 394 155,08 €	1 078 316,03 €
<i>dont Energie - Electricité</i>	159 463,61 €	153 409,86 €	157 195,78 €
<i>dont entretien de Terrains (espaces verts)</i>	82 871,57 €	91 174,95 €	82 906,41 €
<i>dont entretien des Bâtiments publics</i>	59 588,22 €	126 770,17 €	56 802,02 €
<i>dont entretien des Voiries</i>	101 282,01 €	186 015,21 €	138 159,66 €
<i>dont contrats de Maintenance</i>	100 959,42 €	112 879,14 €	125 227,01 €
<i>dont assurances Multirisques</i>	34 422,07 €	35 831,52 €	37 612,23 €
<i>dont Fêtes et cérémonies</i>	94 407,47 €	102 904,33 €	43 010,03 €
<i>Soit en % de la totalité des achats et charges externes :</i>	<i>54,01%</i>	<i>58,03%</i>	<i>59,44%</i>

 2020 : des dépenses exceptionnelles liées à la protection sanitaire des agents et des établissements recevant des enfants

Libellé	€TTC	Libellé	€TTC
Gel hydro-alcoolique	2 302,96	Gants latex	971,07
Masques/visières/plexiglass de bureau	6 258,60	Aérosol bactéricide/lingettes	362,52
Butoir-portes, rubalise, marquage sol	3 226,01	TOTAL	13 121,16

D. Dettes

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (niveau national)
Encours de la dette	1 869 162 €	535 €	703 €
Annuité de la dette	199 102 €	57 €	91 €
Capacité de désendettement	5,2 ans	-	6,4 ans

La dette à fin 2019 est inférieure de 23,90% à la moyenne de la strate. La dette de NEUILLY EN THELLE a diminué de 18,20% sur les 3 dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a augmenté de 0,14%.

Plusieurs ratios permettent de visualiser la dette de NEUILLY EN THELLE :

Pour mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse, le ratio dit de « surendettement » s'exprime en %.

En-cours de la dette : 1 869 162 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 436 107 € = 54,40 %

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

Plus parlant, le ratio dit de « Capacité de désendettement » (en-cours de la dette/CAF brute) répond à la question suivante :

En combien d'années d'exercices budgétaires, NEUILLY EN THELLE peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

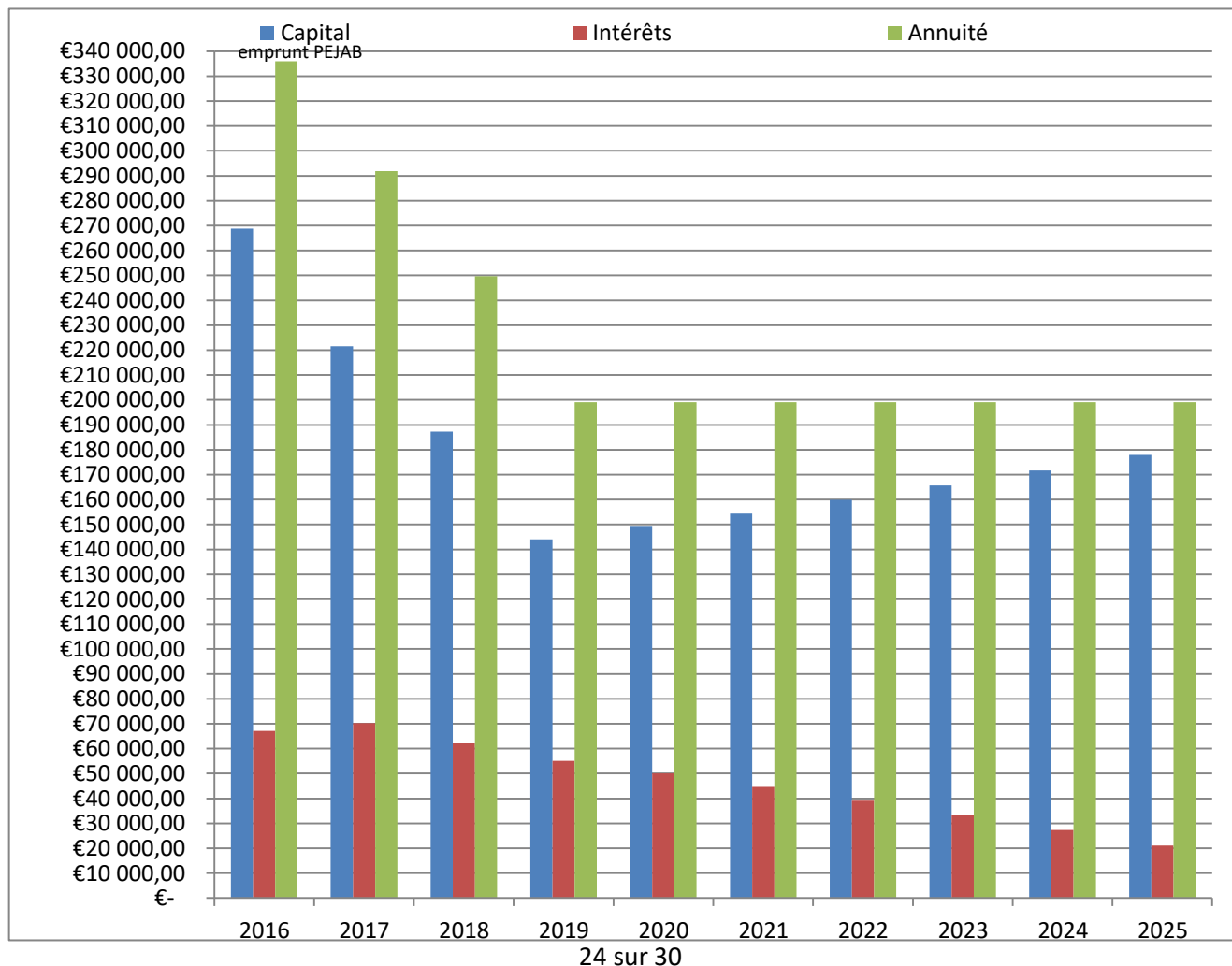
2019 : 5,2 ans -- seuil de vigilance : 10 ans.

L'annuité de la dette représente la somme des intérêts d'emprunts et du montant du remboursement du capital de NEUILLY EN THELLE.

Le ratio dit de « solvabilité » mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice.

Annuité de la dette : 199 102 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 436 107 € = 5,79 %

Seuil d'alerte : 20 %



E. Recettes d'Investissement

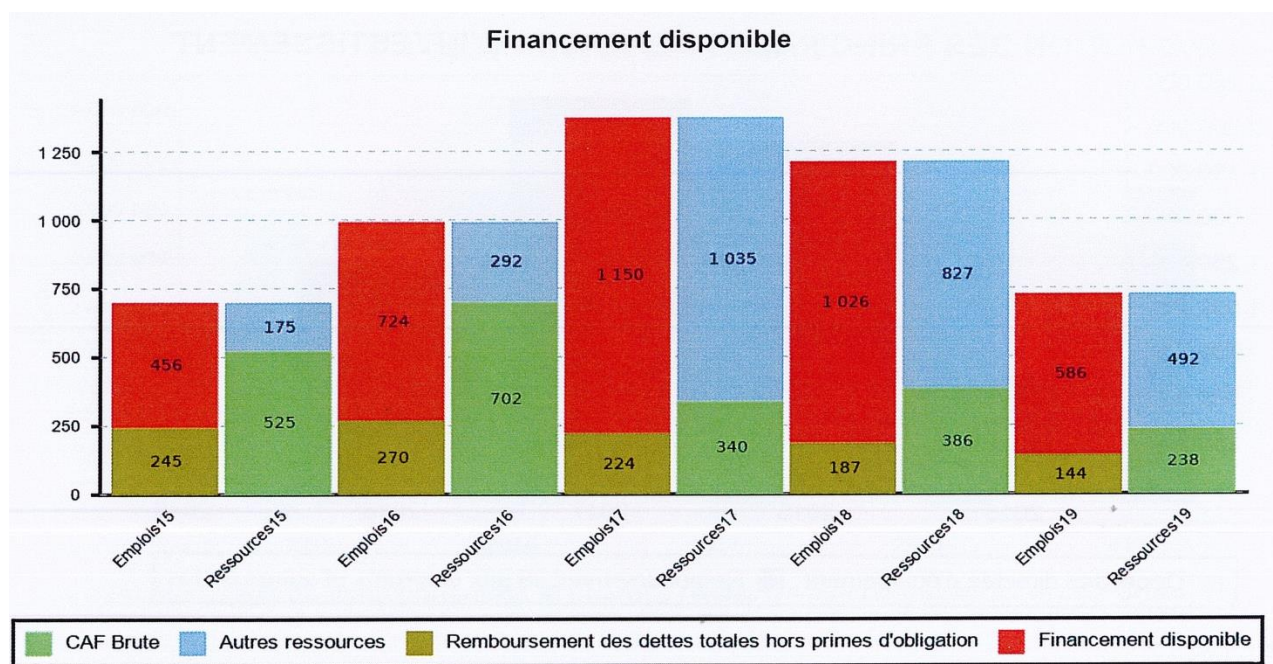
Les ressources d'investissement (*emprunts, subventions, etc.*) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Neuilly-en-Thelle et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.

Données 2019	Montants (arrondis)	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des ressources d'investissement (*)	2 364 192 €	677 €	447 €
Subventions reçues	120 844 €	35 €	80 €
Fonds de compensation pour la TVA	260 315 €	75 €	43 €

(*) La somme des emprunts, des subventions, du FCTVA et des retours de biens affectés ne correspond pas au total des ressources d'investissement.

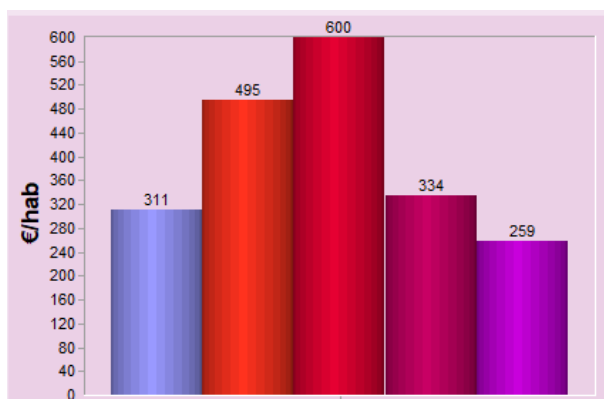
Les subventions reçues représentent 35 €/ habitant (80€ par habitant de la strate (niveau national)), soit 14,50 % des ressources de cette section (21,73% moyenne de la strate (niveau national)).

Pour investir, NEUILLY EN THELLE dispose d'un financement disponible qui en 2019 était de 586 000 €, dont 400 000 € issus (affectation à l'article 1068).

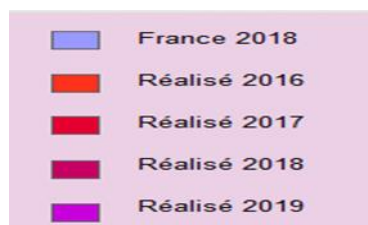


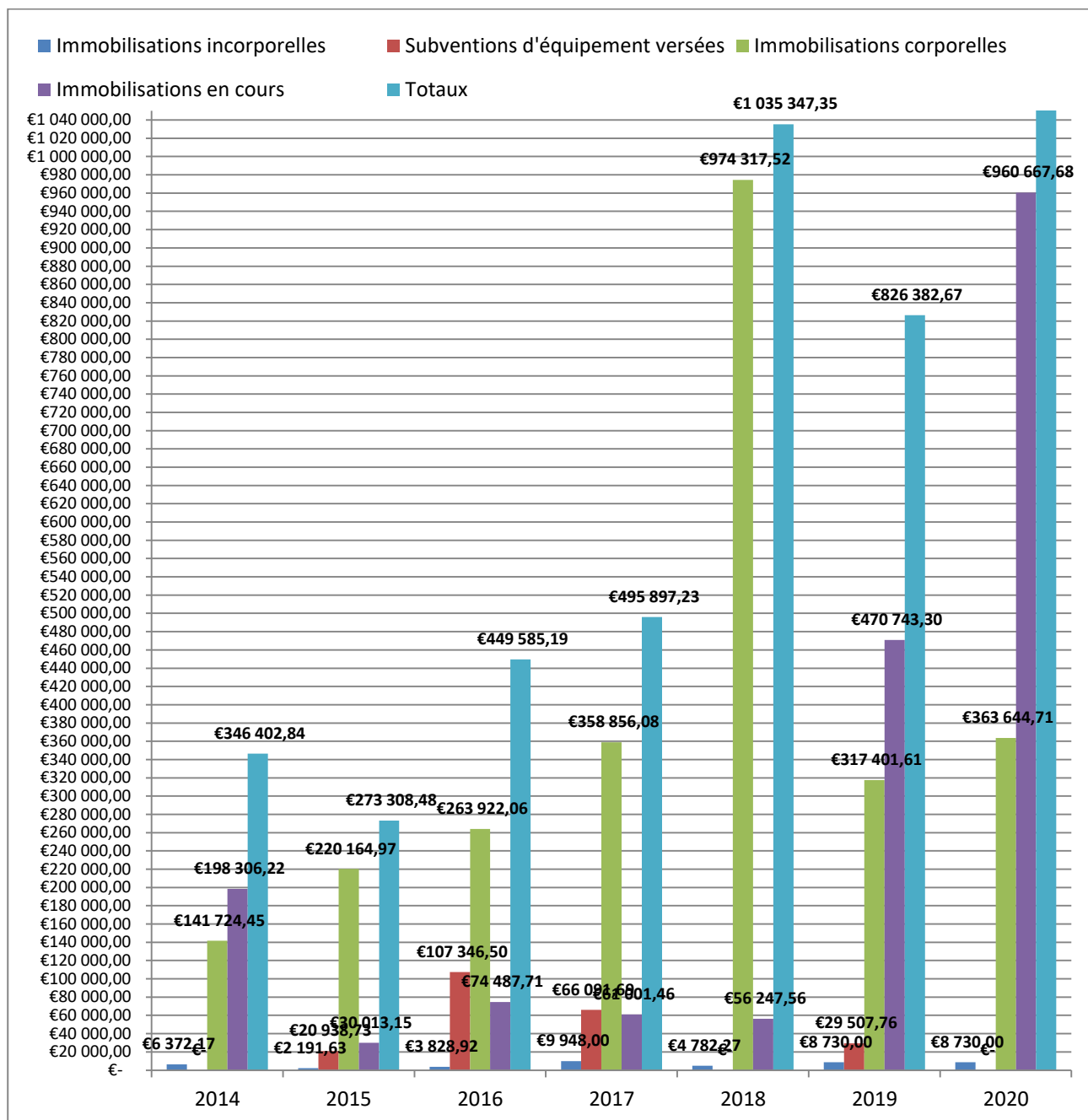
F. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital et comprennent les remboursements d'emprunts et les dépenses d'équipement.



L'effort d'équipement de NEUILLY EN THELLE au regard de sa richesse se mesure avec le taux d'équipement brut / habitant, soit en 2019 : 259 €/habt

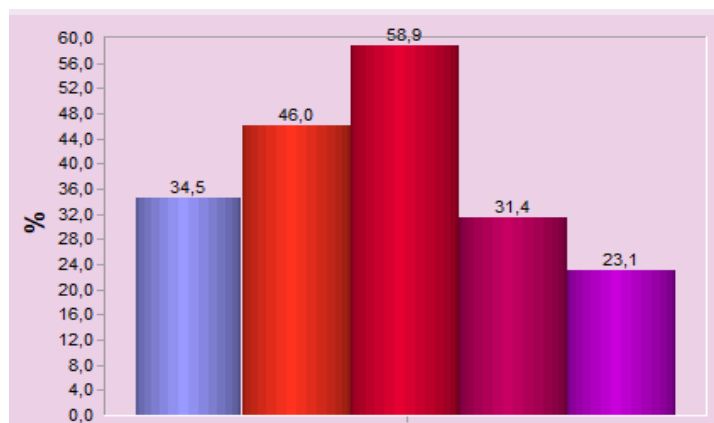




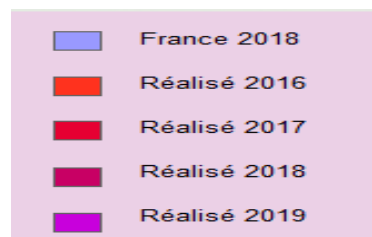
Pour mesurer la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements, est calculé un taux d'épargne brute :

CAF brute : 238 335 € / recettes réelles de fonctionnement : 3 436 107 € = 6,94 %

Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, seuil d'alerte : ≤ 5 %



Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement



G. Conclusion : les ratios budgétaires

Ci-dessous le tableau des ratios issus de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR), ratios obligatoires pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = En cours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratios	Année		
	2019 (3 491 hbts)	2019 (strate niveau national)	2020 (3 697 hbts) <i>Chiffres prévisionnels</i>
1	916	717	774
2	496	395	480
3	984	898	927
4	239	368	360
5	535	703	446
6	114	146	124

III. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

A. Projets engagés

Deux postes constituent les principales dépenses d'investissement de 2020 : la réfection et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ; la création de deux classes modulaires à l'école Debussy.

Libellé	Dépenses effectuées	Recettes encaissées
Extension/PMR	862 440,95 €	109 831,14 €
Classes modulaires	53 68,09 €	0 €

- La réhabilitation de la mairie inaugurée en 1899 a commencé en 2016 avec le remplacement de la chaudière fioul par trois chaudières gaz installées « en cascade » et calibrées afin de supporter l'extension démarrée en 2017.

Sont acquises les subventions suivantes :

- DETR : 236 239 €
- DSIL : 21 061 €
- SE60 : 50 000 €
- Conseil Départemental de l'Oise : 220 966 €

Soit un total de subventions publiques de : 528 266 € représentant 37% du financement HT global.

La visite en juillet 2020 de deux ministres laissait espérer un aboutissement favorable d'obtention des reliquats de subvention effectuées auprès de l'Etat (DETR+DSIL : 598 467 €), mais à ce jour aucune réponse n'a encore été apportée. Néanmoins, le recours à l'emprunt n'a pas été retenu.

- Dans un contexte de croissance démographique accélérée, la progression des effectifs scolaires montre la nécessité d'anticiper le besoin d'espaces supplémentaires adaptés à un enseignement de qualité. Il a donc été décidé de supprimer les deux anciens « préfabriqués » sis dans la cour de l'école Debussy au profit de deux nouvelles salles modulaires. Les travaux ont commencé par les études de sol puis la démolition/désamiantage des locaux vétustes. A noter que le rythme des travaux est contraint par le calendrier scolaire ; l'ouverture est cependant prévue pour septembre 2021.

Les subventions suivantes sont fortement pressenties : Conseil départemental de l'Oise : 94 615 € (21%) et Conseil Régional Hauts de France (via le Plan de relance) : 131 975 € (30%). La DETR pour 106 823,50 € est acquise (24%). Au total, au regard du coût d'objectif HT de 439 919 €, les subventions représentent 75 %.

Les deux dossiers font l'objet chacun d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'ADTO, garante de la bonne régularité des procédures administratives.

A ces deux dossiers majeurs, peuvent être ajoutés la première tranche de travaux de relevage des sépultures abandonnées (43 830 € TTC) et le remplacement par une chaudière gaz de la chaudière fuel de l'école De Vinci (41 026 € TTC).

B. Projets en phase d'étude

Pour l'agrandissement et la mise en conformité du dernier ERP ne présentant pas toutes les garanties d'une accessibilité aisée pour les personnes à mobilité réduite, un préalable s'impose. En effet, la Bibliothèque « Colette » jouxte les espaces occupés par les services techniques et pour en concevoir le réaménagement cohérent, le déménagement des véhicules et des ateliers est nécessaire.

La reconfiguration de l'ancien hangar de la DDE, rue de la Procession, est une piste évoquée.

C. Projets envisagés

Après une première phase concernant le centre-bourg (100 112 €), la réalisation d'une seconde phase de création de cheminements piétons aux normes PMR a été identifiée pour un coût TTC de 180 000 €. Une participation départementale de 59 737 € est attendue.

Il s'agit là des principaux postes auxquels il convient d'ajouter les dépenses incompressibles inhérentes au bon fonctionnement des services (matériel lourd pour le service technique, mobilier pour les nouvelles classes, équipements informatiques ...)

Conclusion : perspectives pour le budget 2021

RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Fiscalité	Avec des taux d'imposition identiques en 2020 à ceux votés depuis 2003, pour augmenter ses recettes fiscales sans alourdir outre mesure la charge des foyers fiscaux <i>-par ailleurs mis à contribution par l'intercommunalité (TEOM/Gemapi)</i> - la commune ne peut compter que sur la progression de ses bases annoncées à hauteur de 0,8 % (uniquement foncier bâti), d'où un produit total attendu d'environ 1 783 000 €. Les impôts directs représentent la moitié des ressources de fonctionnement, ce qui est déjà au-dessus de la moyenne nationale.
	DGF	La dépendance financière de la commune à la DGF est plutôt réduite, et devrait donc se maintenir, la stabilisation de cette dotation était annoncée, une progression s'est faite jour en jour en 2020. La progression démographique devrait produire ses effets en 2021.
	FCTVA	La commune est dotée d'un patrimoine ancien, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie croissent, un revenu de 34 350 € est probable.
	Intérêts d'emprunts	La charge financière est très ténue et ne représente que 1,69 % des dépenses totales de fonctionnement, le remboursement baisse de 5 000 € en 2021 (avec annuité constante)
NEUILLY EN THELLE parvient donc à couvrir la totalité de ses charges et du remboursement de ses dettes avec ses ressources propres comme le montre le coefficient d'autofinancement courant = à 1.		

DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	Personnel	Poste prédominant des charges de fonctionnement, les dépenses de personnel seront cantonnées à la prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT (*)). La pyramide des âges montre que la majorité des agents a plus de 45 ans, exposant ainsi la commune à un absentéisme pour maladie plus élevé qu'ailleurs. 36% des agents féminins ont moins de 40 ans, d'où des congés maternité, souvent suivi de congé parental et donc nécessitant des remplacements. A cela s'est ajouté du temps partiel. Enfin, la plupart du personnel relève de la catégorie C : il conviendrait de renforcer la catégorie B, certes plus coûteuse mais avec une meilleure efficacité. Les départs constatés en 2020 ont globalement été remplacés un pour un, sans plus. Compte tenu de l'inflation prévisionnelle (+0,7%) et de l'augmentation probable des contributions sociales, ainsi que de la valeur du SMIC, il paraît raisonnable d'envisager une hausse de 1,5% (moyenne nationale de la strate est de 2%), soit un montant à prévoir de 1 655 000 €.
	Associations	Forte d'un tissu associatif plutôt conséquent, la commune consacre 24€/habitant pour leur soutien, hors valorisation des aides non monétaires. Le rythme du soutien apporté tiendra compte de l'arrêt des activités de la plupart des associations à cause de la pandémie.
	Autres charges	Incompressible du fait de son indispensabilité, la croissance du bloc formé par les coûts, d'une part, d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti (contrats de maintenance inclus) et non-bâti, et, d'autre part, de l'énergie, est à surveiller. Le renouvellement des installations vétustes qui a été engagé est à poursuivre.

(*) : GVT : correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle due à l'avancement quasi-automatique sur la grille indiciaire des agents (échelon), du fait de la progression de leur âge (composante Vieillesse), d'un changement éventuel de grade, par le biais de concours, de promotions... (composante Technicité).

INVESTISSEMENTS	RECETTES	
	FCTVA	Les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2019 devraient générer un montant de FCTVA de l'ordre de 320 000 €, soit 60 000 € de plus que versés en 2019, essentiellement dus aux dépenses pour l'Hôtel de Ville.
	Subventions	La mobilisation des aides publiques est importante et doit continuer malgré le désengagement des partenaires constaté au fil des ans. Ainsi le Conseil régional des hauts de France a-t'il été sollicité dans le cadre du Plan de Relance post-covid. Le décalage récurrent entre obtention des subventions et leur versement effectif sur justifications des dépenses reste constant, occasionnant en section d'investissement des années excédentaires, ce qui n'a pas été le cas en 2020 ni probablement en 2021.

INVESTISSEMENTS	DEPENSES	
	Capital des emprunts	Avec une solvabilité de 5,79 % et une capacité de désendettement de 5,2 ans, la situation communale est confortable. Le recours à l'emprunt doit rester une possibilité mais avec la plus grande circonspection.
	Equipements	L'achèvement du programme d'accessibilité (Hôtel de Ville, cheminements du centre-bourg ...) est un axe fort dans lequel la commune est engagée. L'anticipation des besoins en matière de locaux scolaires est également prégnante. La programmation de nouveaux chantiers d'envergure devra être prudente afin que les recettes apportées par le FCTVA et la Taxe d'Aménagement (produit lié aux nouvelles constructions) soient significatives. Le recours à l'emprunt reste une hypothèse éventuelle.

Conclusion : Au vu de ce qui précède, la gestion communale peut être qualifiée de bonne : le taux des impôts locaux a été conservé à l'identique et le stock de la dette a diminué. Le ratio de rigidité structurelle de 0,51% qui correspond aux dépenses incompressibles (seuil d'alerte > 0,65 %) montre une gestion rigoureuse.